

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

Séance du **Judi 22 Mai 2025 à 20h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le seize mai deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le seize mai deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250522-D2025-5-3-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 10/06/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
16 mai 2025**

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 9

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 9

Objet : Tiva Pro – Offre de covoiturage incitative et validation des tarifs

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS			Mme Catherine CAILLY		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Régis DELIQUAIRE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaine MARIE		
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X		Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
M. Olivier JEANNEAU					
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT					X
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE					X
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	0	9	3	9
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	40				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	49				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-21-016 du 21 juin 2021 autorisant la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau à modifier ses statuts en y ajoutant la compétence « mobilité » ;

Vu la délibération n°D2024-6-5-13 du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 ;

Considérant la fin du conventionnement avec l'application Rezo Covoit proposée par Mobicoop en date du 14 octobre 2024 ;

Vu la délibération n°D2024-9-6-16 du 26 septembre 2024 de demande de subvention au titre du Fonds Vert ;

Considérant, le bouquet de services de mobilité de proximité,

Afin de poursuivre son développement et de s'inscrire dans les enjeux de transition écologique et énergétique, l'Intercom de la Vire au Noireau étoffe son bouquet de service de mobilité de proximité. Comme mentionné dans la délibération n°D2024-9-6-16 du 26 septembre 2024, l'Intercom de la Vire au Noireau souhaite proposer un service de covoiturage local en y apportant une plus-value avec une incitation financière de la collectivité. Les cibles de ce service sont les trajets domiciles-travail.

Il s'agit alors d'expérimenter une solution de covoiturage domicile – travail la plateforme BlablaCar Daily :

Le Projet porte sur le déploiement d'un système de covoiturage courte-distance sur le territoire de la Collectivité. La plateforme et les services proposés par BlablaCar Daily sont :

- Le paramétrage de l'Application et outils associés de BlablaCar Daily ;
- La formation et l'accompagnement projet de la Collectivité dans le suivi et la pérennisation d'un système de covoiturage efficace pour le Territoire
- La promotion du covoiturage auprès des principaux employeurs du Territoire et du grand public afin d'amener un maximum d'habitants vers la pratique.

La convention de prestations avec BlablaCar Daily est opérationnelle pour un an. Le coût de cette dernière est le 8 316€ HT. Cette dépense est subventionnée à hauteur de 50% par le Fonds Vert – Mobilité durable en zone rurale.

Pour cette expérimentation d'un an, reconductible un an, le périmètre du service concerne le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026, et réside principalement dans **l'incitation financière** :

- Rémunération des conducteurs (par personne transportée) :
 - 5 à 15 km : 1,50 €
 - 16 à 40 km : 1,50€ + 0,10 € / km
 - 41 à 80 km : 4€ + 0,10 € / km
- Coût pour les passagers :
 - 5 à 40 km : 0 €
 - 41 à 80 km : 2 € + 0,10 € / km

L'incitation de l'Intercom de la Vire au Noireau est donc la suivante :

- 5 à 15 km : 1,50 €
- 6 à 40 km : 1,50 € + 0,10 € / km
- 41 à 80 km : 2 €

L'enveloppe financière de l'Intercom de la Vire au Noireau est plafonnée à 10 000 €. BlablaCar Daily informe la collectivité régulièrement de l'état de consommation de l'enveloppe. Une fois consommée, l'incitation de la collectivité n'est plus opérationnelle, c'est au passager de rémunérer le conducteur.

L'enveloppe de l'incitation financière est de 10 000€. Cette dépense est subventionnée à hauteur de 50% par le Fonds Vert – Mobilité durable en zone rurale.

L'incitation financière est cadrée la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs.

Suivant l'avis favorable de la commission « Transition Energétique-Mobilité » réunie le 2 février 2025 et du Bureau communautaire réuni le 23 avril 2025, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré de :

- Valider les modalités financières relatives à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par BlablaCar Daily.
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans le cadre de cette opération, ainsi que tout document y afférent.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

